

Programme de formation

Date de génération : 04/09/2025

Chargé(e) de Développement d'une Structure Sportive Associative (RNCP 38142)

But de la formation

Une formation certifiante, reconnue par l'État et enregistrée au RNCP, permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour accompagner le développement d'une structure sportive associative, gérer ses activités et organiser des événements afin de structurer les structures sportives associatives. Le futur certifié est amené à occuper des postes de responsable administratif et financier, chargé de développement, chargé de communication, chargé de mission, chargé de projet événementiel, chef de projet partenariats, etc.

- Accompagner le projet de développement de la structure sportive associative (BC01)
- Assurer la gestion de l'administration et les ressources d'une structure sportive associative (BC02)
- Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative (BC03)
- Organiser un événement ponctuel au sein de la structure sportive associative (BC04)

Titre à finalité professionnelle - Chargé(e) de développement d'une structure sportive associative
RNCP 38142 - Niveau 5

[RNCP38142 - Chargé de développement d'une structure sportive associative](#)

Habilité par l'Organisme certificateur de la branche du sport (OC Sport)



Pré-requis

- Pour pouvoir accéder à la formation, le candidat doit pouvoir justifier du respect des conditions suivantes :
- Être titulaire d'un diplôme relatif à l'unité d'enseignement de premiers secours
- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4
- Attester d'une expérience au sein d'une association sportive d'au moins un an (attention : la seule pratique de la discipline sportive ne répond pas à cette exigence)
- Être titulaire d'une pièce administrative, en cours de validité, justifiant de l'identité du candidat
- Un ordinateur avec une caméra et une connexion internet pour les temps en distanciel.

Liste des référents

Référent administratif : Madame Orane Deliance

Référent pédagogique : Madame Stéphanie Couve

Référent handicap : Madame Agnès Grange

Type de public

Tout public répondant à l'ensemble des pré-requis listés ci-dessus.

Débouchés

- Chargé de développement
- Responsable administratif et financier
- Chargé de mission/chef de projet évènementiel
- Chargé de communication
- Responsable/chef de projet partenariats
- Coordinateur de projet

Secteurs d'activités

- Association relevant de la branche du sport
- Collectivités
- Structures du secteur sportif marchand

Sanction de la formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation
- Délivrance du certificat par OC' SPORT après validation du jury plénier (validation des 4 blocs de compétences)

Durée

609 heures (87 jours).

Programme

4 Blocs de compétences structurés en 15 modules
Durée : 609h en centre dont 91h en FOAD – 400h minimum en structure

Module 1 : Sociologie et écosystème d'une structure sportive – 42 heures
Module 2 : Organisation et fonctionnement d'une association loi 1901 – 28 heures
Module 3 : Cadre légal et réglementaire applicable à une structure sportive associative – 28 heures
Module 4 : Démarche RSO dans une structure sportive – 42 heures
Module 5 : Analyse structurelle et stratégique d'une organisation sportive – 21 heures
Module 6 : Gestion comptable et financière d'une structure sportive – 56 heures
Module 7 : Développement de partenariats – 35 heures
Module 8 : Animation d'équipe et gestion RH dans une structure sportive – 49 heures
Module 9 : Techniques et démarches de communication interne et externe – 42 heures
Module 10 : Stratégie de la communication de la structure sportive – 35 heures
Module 11 : Organisation des activités sportives – 70 heures
Module 12 : Règles et consignes de sécurité et d'hygiène des activités sportives – 42 heures
Module 13 : Organisation d'un évènement sportif – 70 heures
Module 14 : Gestion d'un projet – 42 heures
Module 15 : Techniques de recherche d'emploi – 7 heures

Date(s) de la formation et alternance prévisionnelles

Début : 3 novembre 2025

Fin : 25 septembre 2026

Sélections :

À définir

Certifications

septembre 2026 – Rattrapages novembre 2026

Modalités d'évaluation

Conditions d'obtention de la certification : chaque compétence du bloc doit être acquise et tous les blocs doivent être validés.
Aucune compensation n'est opérée entre les blocs

Bloc 1 - Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative	Elaboration d'un dossier professionnel Entretien avec un jury d'évaluation
Bloc 2 - Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive	Elaboration de trois notes de synthèse Entretien avec un jury d'évaluation
Bloc 3 - Gérer les activités sportives et de leurs équipements au sein de la structure sportive associative	Elaboration d'un dossier professionnel Entretien avec un jury d'évaluation Présentation de deux études de cas : • Prévention des risques en matière d'hygiène et sécurité des activités proposées et en lien avec les installations • Inscription de la structure dans une démarche RSE/RSO
Bloc 4 - Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative	Elaboration d'un dossier technique de faisabilité d'un évènement ponctuel Entretien avec un jury d'évaluation

Alternance

Début de l'année : 2 semaines consécutives en centre / 2 semaines consécutives en structure

Fin d'année : 1 semaine en centre / 3 semaines consécutives en structure

Accessible aux personnes en situation d'handicap : oui